



17 octobre 2018

La FNAIM salue l'arrivée de Madame Jacqueline Gourault, nouvelle Ministre de la Cohésion des Territoires et des relations avec les Collectivités Territoriales

La Fédération remercie son prédécesseur, Monsieur Jacques Mézard, avec qui elle a pu entretenir un dialogue constant et constructif.

La FNAIM salue également le retour d'un portefeuille ministériel en charge de la Ville et du Logement, poste attribué à Monsieur Julien Denormandie, avec qui elle a travaillé notamment sur la loi ELAN, aujourd'hui votée solennellement et qui sera le socle des relations avec cette nouvelle équipe, renforcée également par l'arrivée de Sébastien Lecornu, Ministre auprès de la Ministre en charge des Collectivités Territoriales.

La Fédération Nationale de l'Immobilier, par la voix de son Président Jean-Marc Torrollion, s'était notamment inquiétée de certaines dispositions telles que l'encadrement des loyers ou encore le permis de louer, mais avait reconnu l'effort d'écoute des professionnels par le Gouvernement, notamment permise par l'établissement d'une Conférence de Consensus. Cela aura eu pour conséquence la reconnaissance des titres d'agents immobiliers, de gestionnaires de biens et de syndics, ou encore le rétablissement de la commission de contrôle du CNTGI.

La FNAIM a grandement participé aux discussions autour du projet de loi et reste prête à apporter tout son concours à la nouvelle équipe, pour l'aider à rendre les futures initiatives toujours plus conformes à la réalité du terrain.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).

